

Restauration de la continuité écologique

Objectifs :

La continuité écologique d'un cours d'eau est définie comme la libre circulation des organismes vivants et leur accès aux zones indispensables à leur reproduction, leur croissance, leur alimentation ou leur abri. Elle permet aussi le bon déroulement du transport naturel des sédiments.

Les obstacles transversaux (buses, seuils, radiers...) présents sur les rivières perturbent la continuité écologique :

- A l'amont de l'obstacle : modification des écoulements, des températures, baisse des teneurs en oxygène dissous, piégeage des sédiments ...
- Réduction des possibilités de déplacement des espèces (notamment piscicoles) et limitation de l'accès à leurs habitats.

L'objectif des travaux prévus par le Syndicat est de rendre franchissable les obstacles à la continuité écologique dans le but d'améliorer la qualité physique du cours d'eau.

Travaux proposés par le Syndicat :

Afin de rétablir la continuité écologique, différents types de travaux sont proposés aux riverains :

- Retrait d'embâcles empêchant la libre circulation,
- Rehaussement de la ligne d'eau par la mise en place de mini-seuils en aval de l'obstacle,
- Remplacement d'un ouvrage,
- Démantèlement d'un ouvrage.

